



## CDPME

### PROCES-VERBAL N°05

Réunion du 03/02/2026

**Président :** M. Nuno Filipe MIGUEL

**Présents :** MM. Serge BERGIER, Louis Félix FILIN (Représentant CDA, en audioconférence), Lucien SIBA

**Assiste :** M. Christopher HEDER

La commission ouvre la séance par la présentation d'un bilan relatif à la formation des Référents Prévention Sécurité, organisée conjointement avec la Ligue de Paris Île-de-France de Football le mercredi 21 janvier dernier, dans les locaux du District.

Cette formation, sous forme de conférence, a rassemblé une trentaine de participants issus des clubs parisiens, dont la commission tient à saluer la participation.

Elle tient à rappeler l'importance de cette fonction et encourage les clubs à procéder dès maintenant à la désignation officielle de ce référent au sein de leurs effectifs

\*\*\*\*\*

**FÉVRIER 2026**

**JOURNÉE DU 14/02/26 – 15/02/26**

**Match n° 53404771 – SENIORS D1 : CA PARIS 14 /AS PARIS du 14/02/26 :**

*Hors la présence de M. MIGUEL qui ne participe ni ne délibère durant ce dossier,*

Considérant les antécédents faisant l'objet d'une instruction disciplinaire entre les deux clubs lors du match aller,

La commission décide, par prévention, de désigner deux délégués officiels à la charge des deux clubs.

***Transmission du dossier à la commission des délégués pour désignation.***

En outre, en prévention d'éventuels incidents en marge de la rencontre aux abords de l'enceinte sportive, la commission conseille au club recevant de se mettre en contact avec le personnel de l'enceinte afin de pouvoir organiser le stationnement interne des véhicules.

\*\*\*\*\*

**Match n°53404773 – SENIORS D1 : NICOLAITE DE CHAILLOT / ES SEIZIEME du 14/02/26 :**

*Hors la présence de M. MIGUEL qui ne participe ni ne délibère durant ce dossier,*

Considérant la proximité géographique entre les deux clubs en plus des enjeux sportifs considérables entourant cette rencontre,

La commission décide, par prévention, de désigner un délégué officiel à la charge du District.

***Transmission du dossier à la commission des délégués pour désignation.***

\*\*\*\*\*

**Match n° 53405258 – U18 D1 : PARIS SPORT CULTURE /AF PARIS 18 du 15/02/26 :**

*Hors la présence de M. BERGIER qui ne participe ni ne délibère durant ce dossier,*

Considérant la proximité géographique entre les deux clubs, pouvant amener à certaines tensions,

La commission décide, par prévention, de désigner trois arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge des deux clubs,

***Transmission du dossier à la CDA pour désignation.***

\*\*\*\*\*

**Match n°53405524 – U18 D2 : CA PARIS 14 /AS PARIS du 15/02/26 :**

Considérant les antécédents faisant l'objet d'une instruction disciplinaire entre les deux clubs lors du match aller en Séniors,

La commission décide, par prévention, de désigner trois arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge des deux clubs,

***Transmission du dossier à la CDA pour désignation.***

La commission décide, par prévention, de désigner un délégué officiel à la charge des deux clubs.

***Transmission du dossier à la commission des délégués pour désignation.***

\*\*\*\*\*

**JOURNÉE DU 28/02/26 – 01/03/26****Match n°53408041– U15 D2 : AS PARIS / PITRAY OLIER du 28/02/26 :**

***Dossier transmis par la commission de discipline du 03/02/26.***

*Hors la présence de M. BERGIER qui ne participe ni ne délibère durant ce dossier,*

Considérant les antécédents faisant l'objet d'une instruction disciplinaire entre les deux clubs lors du match aller en Seniors,

La commission décide, par prévention, de désigner trois arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge du District,

***Transmission du dossier à la CDA pour désignation.***

La commission décide, par prévention, de désigner un délégué officiel à la charge du District.

***Transmission du dossier à la commission des délégués pour désignation.***

\*\*\*\*\*

**MARS 2026****JOURNÉE DU 21/03/26 – 22/03/26****Match n° 53404784 – SENIORS D1 : AS PARIS /PITRAY OLIER du 21/03/26 :**

*Hors la présence de M. MIGUEL qui ne participe ni ne délibère durant ce dossier,*

Considérant les antécédents faisant l'objet d'une instruction disciplinaire entre les deux clubs lors du match aller,

Considérant que la rencontre citée en rubrique est encore sous instruction et en attente de jugement de la part de la commission de discipline,

**La commission met le dossier en délibéré, et attend d'avoir tous les éléments en sa possession avant de pouvoir organiser l'encadrement de la rencontre.**

\*\*\*\*\*

**Match n° 53405406 – SENIORS D3 – Poule A : CA PARIS 14 / MFC du 22/03/26 :**

***Dossier transmis par la commission de discipline du 13/01/2026.***

*Hors la présence de M. BERGIER qui ne participe ni ne délibère durant ce dossier,*

Considérant les antécédents faisant l'objet d'une instruction disciplinaire entre les deux clubs lors du match aller,

La commission décide, par prévention, de désigner trois arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge des deux clubs,

***Transmission du dossier à la CDA pour désignation.***

\*\*\*\*\*

**Match n°53407790 – CDM D1 : VASCO DE GAMA / PARIS 13 ATLETICO du 22/03/26 :**

***Dossier transmis par la commission de discipline du 13/01/2026.***

Considérant les antécédents faisant l'objet d'une instruction disciplinaire entre les deux clubs lors du match aller,

La commission décide, par prévention, de désigner trois arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge des deux clubs,

***Transmission du dossier à la CDA pour désignation.***

La commission décide, par prévention, de désigner un délégué officiel à la charge des deux clubs.

***Transmission du dossier à la commission des délégués pour désignation.***

\*\*\*\*\*

**AVRIL 2026****JOURNÉE DU 11/04/26 – 12/04/26****Match n°53409021 – U14 D3 – Poule A : ESPERANCE PARIS 19ème / ES SEIZIEME du 11/04/26 :**

*Hors la présence de M. MIGUEL qui ne participe ni ne délibère durant ce dossier,*

**Dossier transmis par la commission de discipline du 14/01/2026.**

Considérant les antécédents faisant l'objet d'une instruction disciplinaire entre les deux clubs lors du match aller,

La commission décide, par prévention, de désigner trois arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge des deux clubs,

**Transmission du dossier à la CDA pour désignation.**

\*\*\*\*\*

**MAI 2026****JOURNÉE DU 02/05/26 – 03/05/26****Match n°53404797 – SENIORS D1 : CA PARIS 14 / ES SEIZIEME du 02/05/26 :**

*Hors la présence de M. MIGUEL qui ne participe ni ne délibère durant ce dossier,*

Considérant les antécédents de tensions qui ont pu avoir lieu la saison dernière,

La commission décide, par prévention, de désigner un délégué officiel à la charge des deux clubs.

**Transmission du dossier à la commission des délégués pour désignation.**

\*\*\*\*\*

**Le Président de la Commission  
Nuno Filipe MIGUEL**

**Le Secrétaire de Séance  
Christopher HEDER**